

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 16 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 16 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, et Jean-Jacques REMY.

Absent :

Frédéric NAVARRE excusé.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h35 début du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

Régulation de la vitesse - ADICA :

Les Brancourtois ayant exprimé leur volonté de ralentir la circulation aux entrées du village, la commune a chargé l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (l'ADICA), d'une étude sur ce sujet.

L'ADICA traite aussi bien des études de voiries que de patrimoine (bâtiment) ou de signalétique. Le conseiller technique, après étude des relevés topographiques et en fonction de la réglementation, propose à la commune d'installer trois écluses. Ces écluses se présenteront sous la forme de deux ilots latéraux décalés (pas comme devant le cimetière de PINON) qui obligeront les véhicules à ralentir pour zigzaguer pour les éviter.

Ces trois écluses seront installées :

1. A l'entrée du village en provenance de PRÉMONTRÉ, à la hauteur de la ferme KATEC (ex ferme CARON) ;
2. A l'entrée en provenance de COUCY le château, dans la montée, juste après la rue du gros Suys à hauteur du terrain de boules ;
3. A l'entrée en venant d'ANIZY PINON, entre le carrefour de la rue Bellevue et le parking rue de la croix blanche.

Le coût total de l'opération est estimé à 44 160€ TTC. (Estimation avant appel d'offre). Les frais fixes de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 2 160€. Les subventions devront être réalisées sur les amendes de police et risquent de ne pas être versées à la commune en 2017.

Monsieur le Maire a également confié à l'ADICA une étude sur la circulation, la signalisation et le stationnement.

Afin de valider définitivement ce dossier ralentissement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à s'engager auprès de l'ADICA.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Communauté de commune Picardie des châteaux :**

La commune pourra bénéficier cette année d'attribution de compensation à hauteur de sa contribution économique.

SIRTOM :

Le SIRTOM a adressé un courrier à la mairie signalant qu'un véhicule régulièrement garé rue saint Maurice gêne la benne à ordures ménagères quand celle-ci doit descendre dans la rue de la basse Pouillée. Cette situation sera portée à la connaissance de l'ADICA dans le cadre de l'étude sur le stationnement.

Secrétariat de Mairie - recrutement :

Dorothée BOULARD, la secrétaire de Mairie prévoyant un départ en disponibilité en fin d'année, Jean-Jacques REMY propose au conseil de confier la gestion de son remplacement au centre de gestion de Chauny. Le conseil approuve à l'unanimité.

Ce recrutement nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Le poste est créé à l'unanimité des voix du conseil municipal.

Elections :

Pour les élections législatives, le bureau de vote ne devrait être ouvert que de 8h00 à 18h00.

Défense contre l'incendie :

Le quai pompiers a été validé par le service incendie. La subvention peut être demandée.

Une fuite est signalée sur le poteau d'incendie en haut de la rue de la croix blanche. Cette borne à incendie fait partie du plan de changement progressif dont les bornes ont déjà été achetées. Elle devra être changée rapidement.

Subvention :

Le club photo de PINON remercie la commune pour la subvention, il propose d'assurer la couverture photo du repas de la fête communale du vendredi 25 août prochain.

Courrier de mise en demeure :

Monsieur le Maire a adressé un courrier à un Brancourtois dont la haie empiète fortement sur le domaine public, interdisant l'utilisation du trottoir. Il est mis en demeure de tailler sa haie faute de quoi la commune fera effectuer les travaux et la facture lui sera adressée par le trésor public.

Ferme DOFFEMONT :

Jean-Jacques REMY rappelle que l'ADICA propose aussi une compétence sur le patrimoine. Il est ainsi possible de demander une étude concernant le projet de rénovation de la ferme DOFFEMONT.

Il part des constatations suivantes : Le préfabriqué dans la cour de la maternelle n'est plus aux normes, les cours de cuisine ne doivent plus être effectués dans les locaux de la maternelle, la bibliothèque ne sera bientôt plus habilitée à recevoir du public.

L'idée serait de supprimer le préfabriqué, de transférer ses activités scolaires de motricité ainsi que les cours de cuisine de la maternelle vers la salle des associations, le local buanderie machine à laver irait à la place de la bibliothèque au 1^{er} étage de cette salle.

La rénovation d'une partie de la ferme pourrait permettre d'y transférer la bibliothèque et la salle des associations. Le hangar accueillerait l'atelier municipal, la maison pourrait être réhabilitée en maison d'habitation et les dépendances restant en appartements.

M. REMY a fait appel à un entrepreneur spécialiste en rénovation du patrimoine qui après expertise estime que 80% des pierres sont en bon état, 10% seraient à rafraîchir et 10% à remplacer. Il a fait remarquer que l'escalier vouté de la cave de la maison date des environs de l'année 1650.

Monsieur le Maire propose de se renseigner sur les différents types de subventions susceptibles d'être accordées pour cette rénovation. Dès le mois prochain une décision opérationnelle pourrait être prise au conseil municipal.

Syndicat des eaux :

Le mois dernier, la station de pompage de PINON a été vandalisée mais aucune intrusion n'a été constatée. Des projecteurs à déclenchement automatique ont été installés en complément de l'alarme existante.

Orage - Eglise :

Il semblerait qu'au cours du violent orage survenu le vendredi précédent (le 12 mai) la foudre ait frappé l'église. L'horloge est arrêtée et les cloches ne sonnent plus. Une intervention prochaine de la société Bodet permettra de faire un état des lieux.

Ecoles :

Il est rappelé que les employés communaux sont prêts à peindre la marelle dans la cour de l'école avec de la peinture spéciale route dès que le dessin aura été tracé par les enseignantes.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité de passer un marché de commande par l'intermédiaire de la communauté de communes Picardie des châteaux pour l'acquisition de tablette numérique et de tableau interactif.

Il n'y a toujours pas de téléphone à l'école maternelle, ceci malgré les efforts et la patience de M. CAGNIET, président de l'association des parents d'élèves qui a passé plusieurs heures au téléphone pour essayer de régler ce problème comme il a réussi à apporter une solution au problème d'Internet. Monsieur le maire l'en remercie chaleureusement.

Internet - Fibre optique :

La fibre devrait arriver à Brancourt avant la fin 2017. Les fondations de l'armoire de raccordement sont déjà installées en haut de la rue de la croix blanche. Il ne s'agit pas encore de la fibre en « porte à porte », une fois connectée à cette armoire, la fibre optique emprunte le réseau filaire habituel. Aucun abonnement nouveau ou changement de matériel n'est nécessaire.

La fibre optique en porte à porte ne devrait arriver que vers 2022.

Amicale des anciens élèves – raccordement au gaz :

La salle Francis REMY va être raccordée au gaz de ville. Les installateurs prévoient l'installation du compteur en bas du mur, côté rue de l'étang sur le domaine public et le président de l'amicale des anciens élèves de Brancourt-en-laonnois va adresser un courrier de demande d'autorisation à la commune. Monsieur le Maire rappelle que la responsabilité du compteur appartiendrait alors de fait à la commune, ce qui n'est pas souhaitable. Les compteurs doivent être placés en limite de propriété mais pas sur le domaine public. Il demande à ce que la société installatrice du réseau et des compteurs revoie sa proposition et ne se contente pas de la solution la plus pratique pour elle.

Epave automobile :

L'épave automobile, abandonnée place Jules GATTERE depuis deux mois, a été retirée par son propriétaire.

Commission « enfance et jeunesse » :

Nadège DELPECH a participé à la réunion de la commission enfance et jeunesse de la CC Picardie des châteaux. Celle-ci a décidé d'une légère baisse des tarifs des centres aérés.

Fête communale :

Il est désormais acté que faute d'un nombre suffisant des spectateurs assidus les années précédentes, il n'y aura pas de spectacle organisé le dimanche après-midi. Une partie de la somme destinée habituellement au spectacle pourrait être redistribuée en offrant d'avantage de tickets de manèges aux enfants le lundi ou en améliorant le repas offert à tous les Brancourtois le vendredi soir ou encore en offrant une animation chaleureuse à l'apéritif ce soir-là. La décision sera prise lors du prochain conseil en fonction des propositions.

Dégâts rue du pont de la Vionne :

Jean-Pierre DURET signale que l'orage de la semaine précédente a emporté les derniers cailloux qui garnissaient les trottoirs en bas de la rue. Ces cailloux avaient été installés lors de la réfection des bordures de trottoirs. Si les bordures sont toujours là, les cailloux sont partis petit à petit emportés lors des intempéries. Les raccordements d'eau dépassent et risquent d'abîmer les pneus des nombreux véhicules qui font demi-tour dans l'impasse ou même d'être arrachés par un véhicule. Une demande de devis sera faite à la société KATEC pour un goudronnage.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 20 juin 2017 à 18h30.

La séance est levée à 20h55

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

